



## Preavis de logement quand on est enceinte

Par **haidyho\_old**, le **29/11/2007** à **17:23**

bonjour,

nous avons donner notre preavis a nos proprietaire car nous avons trouver un logement plus grand car je suis enceinte et le bebe doit arriver dans 4 semaines.

le preavis normal est de trois mois mais etant donner que c'est un demenagement pour agrandissement de la famille ya t'il un moyen de le descendre a 1 mois .?

surtout que ca fait trois mois qu'on a plus de lumiere dans le couloir et ils ne font rien car ils habitent trop loin et que le fusible a changer est dans leur appartement. bref avec un bebe dans ce logement c'est impossible.

Par **ly31**, le **30/11/2007** à **13:56**

Bonjour,

Il n'y a aucune réduction de préavis de logement en cas de grossesse (agrandissement de la famille)

Je vous souhaite bon courage

ly31